

Message du président

Ma présidence s'est ouverte sous une double contrainte d'échéance pour l'équilibre financier de la CPEG, qui est reprise dans l'article du présent numéro en page 3.

Au-delà de ces réalités importantes d'ordre actuariel, financier et économique, ma sensibilité personnelle et professionnelle est questionnée par une dimension plus socio-politique depuis de nombreuses années, s'agissant en particulier des perspectives du système de sécurité sociale et de l'adéquation du système dit des trois piliers de prévoyance vieillesse, invalidité et survivance au regard de l'évolution de notre société.

Notre système des trois piliers est-il encore adapté au développement socioéconomique de notre époque ?

Notre législation est issue des « Trente glorieuses » où la famille s'organisait autour du « père gagne-pain » qui menait en général une carrière professionnelle durant quarante années chez le même employeur.

Le monde de l'emploi a fortement évolué depuis cette époque. L'arrivée sur le marché de l'emploi est plus tardive pour celles et ceux qui poursuivent des études. Les individus vivent des périodes d'activités diverses et variées en cherchant à accumuler de l'expérience auprès de divers employeurs n'appliquant pas les mêmes plans de prévoyance. Parfois, ils émigrent aussi vers d'autres contrées. La carrière linéaire sur 40 ans n'est plus une norme dominante.

Pour d'autres, il y a l'arrêt brutal de l'emploi salarié lié à l'un des risques que sont le chômage ou l'invalidité. Il s'ensuit des parcours accidentés avec des recours aux

prestations d'aide sociale. Pour des motifs divers, de plus en plus d'individus sont amenés à créer leur entreprise et ont alors rarement accès à une couverture de 2^e pilier. S'ajoute à ces parcours de vie l'ensemble des salarié-e-s à temps partiel, à bas revenu ou qui cumulent plusieurs emplois et qui ne peuvent atteindre le seuil d'entrée exigé de CHF 21 500 qui ouvre l'accès à une couverture LPP.

Pour mémoire et en complément, le seuil d'entrée susmentionné représente le sept huitième de la rente annuelle pleine AVS de CHF 24 500 après 44 années de cotisation et un revenu annuel moyen sur une carrière complète d'au moins CHF 84 600. Selon les chiffres publiés par l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions (ASFIP) en 2016, 82% des salarié-e-s en Suisse étaient couvert-e-s par la LPP.

Quelques chiffres :

| Rente moyenne en francs : (Source : ASFIP 2018) | AVS | LPP |
|--|------|------|
| Femme | 1867 | 1552 |
| Homme | 1838 | 2993 |

| Bénéficiaires de prestations complémentaires fédérales assurance vieillesse (Source : OFAS 2016) | |
|---|---------|
| En 2005 | 149 586 |
| En 2016 | 197 417 |

SOMMAIRE

- 1 [Message du président](#)
- 2 [Le billet de l'APEGE](#)
- 3 [Un contexte politique incertain
Informations sur votre certificat d'assurance 2018
Non-indexation des pensions](#)
- 4 [L'année 2017 en quelques chiffres clés](#)
- 5 [Investissement responsable: la Caisse fait analyser l'empreinte carbone de son portefeuille
Un glossaire pour vous aider](#)
- 6 [Un guide pratique pour répondre à vos questions
Résultats de notre enquête de satisfaction](#)
- 8 [La CPEG vous propose divers moyens pour vous renseigner de manière autonome](#)

suite page 2 ...

Au regard de cette hétérogénéité de réalités au XXI^e siècle, nous faisons face à un fossé qui se creuse avec le principe constitutionnel de l'art 113, al. 2, let. a – lui-même issu du Message du Conseil fédéral – de garantir 60% du dernier salaire par la couverture cumulées des 1^{er} et 2^e piliers.

Nous-mêmes au sein du comité de la CPEG, nous nous sommes écartés de ce principe constitutionnel avec la première mesure que nous avons dû prendre en élevant l'âge pivot d'une année. C'est pourquoi j'appelle de mes vœux tout projet de loi issu du Parlement qui capitalisera la Caisse et permettra de maintenir les rentes garanties au niveau actuel, et ceci quelle que soit la primauté qui sera promulguée. L'une comme l'autre contiennent des mécanismes qui peuvent péjorer les perspectives de rentes des actives et des actifs d'aujourd'hui et de demain.

La responsabilité suprême du comité paritaire que je préside est de garantir la pérennité de la Caisse afin de pouvoir servir les rentes futures. Ma fonction implique mon engagement quotidien, avec conscience et en partenariat avec une commission présidentielle, un comité, une administration, tous compétents, professionnels, conscients des enjeux dans le cadre légal prescrit.

Cependant, mon engagement de président est aussi celui d'un citoyen lucide. Je constate que la rigidité du système fédéral du 2^e pilier dans son ensemble laisse de plus en plus de monde sur le bas-côté de notre société, avec parfois des reports de charges

sur les cantons. Le second tableau en page 1 en est le témoin: il met en évidence l'augmentation des bénéficiaires de prestations d'aide sociale pour les actives et les actifs, et les prestations complémentaires cantonales à Genève pour les retraité-e-s, les invalides pour permettre aux personnes concernées de vivre avec le minimum vital. Ceci nous éloigne d'une société inclusive, solidaire avec les générations actuelle, en devenir et retraitée.

Sans remettre en question le système des trois piliers, ces constats m'amènent à penser autrement avec:

- Un 1^{er} pilier plus universel alimenté par des contributions publiques au travers de l'impôt fédéral direct (IFD) garantissant un vrai minimum vital. Selon l'OCDE (ASFIP 2018), les dépenses publiques pour les rentes vieillessees en Suisse sont les plus basses d'Europe en termes de pourcentage, tout comme en termes de pourcentage du PIB.
- Un 1^{er} pilier et un 2^e pilier actuels transformés en un seul 2^e pilier versant des prestations après 40 années de cotisation. Son financement serait mixte entre répartition et capitalisation.
- Un 3^e pilier sous sa forme actuelle.

Cette perspective me semble nécessaire pour répondre aux exigences que posent nos nouveaux modes de vie socioéconomiques et celles des générations futures.

Jean-Daniel Jimenez,
président de la CPEG

Le billet de l'APEGE

Nouvelles adhésions à notre Association

L'ensemble des pensionnés a reçu, avec l'attestation de rente 2017 envoyée par la CPEG, un formulaire d'adhésion à l'APEGE (*Association de pensionnés de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève*), réservé habituellement aux tout nouveaux pensionnés.

Cet envoi nous a valu quelque 3000 retours par voie postale ou électronique. Plus de la moitié concernait des personnes déjà membres de l'APEGE qui ont rempli consciencieusement le formulaire. Les données recueillies ont été très utiles pour mettre à jour nos fichiers.

Au final, près de 1500 personnes nous ont accordé leur confiance en rejoignant l'APEGE. Un courrier en retour les invitait à régler la cotisation afin d'obtenir la carte de Membre 2018. Un résultat très réjouissant, qui nous a mis fortement à contribution! Nous remercions toutes les personnes impliquées dans cette opération.

Un outil précieux: Guide de l'assuré 2018

Elaboré par la CPEG, il se trouve sur le site, sous l'onglet « Assurance ». La 2^e partie s'adresse aux bénéficiaires de

pension. Mis à jour régulièrement, il est toujours en phase avec les lois et règlements de la Caisse de pension (voir p. 6).

L'APEGE adhère à la **Plateforme des associations d'âinés de Genève**, organe de représentation et de consultation auprès des autorités. La Plateforme regroupe plus d'une quarantaine d'associations engagées dans la qualité de vie des seniors et le vivre ensemble. Elle fait remonter les préoccupations et les réalités du terrain afin qu'elles inspirent les politiques publiques. Parmi les principaux sujets traités: l'habitat des seniors et l'isolement social des personnes âgées.

Accès des seniors à la vie culturelle

En collaboration avec le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, l'APEGE – l'un des 7 groupements partenaires - propose à ses membres des billets de spectacles à prix réduits. Domaines: concerts, danse, opéra, théâtre, cinéma.

Robert Pattaroni,
vice-président

Georgette Pugin,
présidente

Samuel Cornuz,
vice-président

Un contexte politique incertain

Le Grand Conseil a été saisi de plusieurs projets de loi concernant la CPEG qui sont actuellement à l'examen devant le Parlement ou sa commission des finances. Nous avons eu l'occasion de les évoquer dans nos éditions précédentes et ils sont également répertoriés (www.cpeg.ch [Portrait > Projets de loi et autres objets](#)).

Posant le constat d'un déficit structurel de la Caisse hérité du passé et qui ne saurait être mis à la charge des seuls assurés actifs actuels, trois d'entre eux prévoient, à des degrés divers, une capitalisation complémentaire de la Caisse.

Pour sa part, le comité a élaboré en 2017 un plan de mesures structurelles qui a pour but, à défaut de financement complémentaire, d'assurer l'équilibre financier de la Caisse à moyen et long terme. Les moyens d'y parvenir sont douloureux et induisent des baisses de prestations pour les futurs pensionnés de l'ordre de 15%.

La première de ces mesures, l'élévation d'un an de l'âge pivot, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elle représente une baisse de prestations de 5%.

Fortes attentes sur les décisions politiques

L'entrée en vigueur du deuxième train de mesures a été reportée. Le comité a décidé, avec l'aval de l'ASFIP (Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance), de laisser le temps au Parlement d'avancer dans ses travaux d'examen des projets de loi déposés. Il a

fixé une date butoir au 30 juin 2018 pour l'adoption d'une loi assurant un refinancement suffisant.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, l'issue des travaux législatifs est encore incertaine et de fortes attentes reposent sur les décisions politiques à venir.

Le comité de la Caisse suit la situation de très près et il a prévu de se réunir à la rentrée en septembre pour prendre toute la mesure de la situation et planifier les prochaines étapes.

Dans ce contexte, il faut relever que la Caisse a un rendez-vous important avec l'ASFIP en juin 2019 : elle doit être en mesure de présenter à son autorité de surveillance un plan de financement actualisé qui atteste de sa capacité à maintenir son équilibre financier dans la durée. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle obtiendra de cette autorité l'autorisation de poursuivre son activité en capitalisation partielle.

Au regard de l'ensemble de ces contraintes et sous réserve des décisions du législateur, nous pouvons aujourd'hui affirmer que **d'éventuelles modifications du plan de prévoyance CPEG actuel n'entreront pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2020.**

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de la situation qui entoure notre Caisse en alimentant la page [Actualité](#) et la page [Projets de loi et autres objets](#) de notre site Internet www.cpeg.ch, ainsi que par le biais de notre infolettre.

Informations sur votre certificat d'assurance 2018

Comme l'an passé, votre certificat d'assurance vous est envoyé cette année en même temps que ce journal, afin de réduire les frais d'envoi (une économie d'environ CHF 50 000.-). Le certificat de cette année a été édité en application du règlement actuellement en vigueur et tient donc compte du nouvel âge pivot, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, à la rubrique « Vos prestations mensuelles projetées », vous trouverez les prestations calculées avec le nouvel âge actuel (65 ans pour le plan standard et 62 ans pour le plan pénibilité).

Non-indexation des pensions

En application du Règlement général de la CPEG (art. 64), le comité de la CPEG a décidé de ne pas indexer les pensions en 2018. Cette décision repose d'une part sur la faible progression (+ 0.7%) de l'indice genevois des prix à la consommation d'octobre 2016 à octobre 2017, étant également précisé que l'indice cumulé depuis la création de la CPEG se situe à -0.4%. Le second élément pris en compte est la préoccupation du comité concernant l'équilibre financier de la Caisse, qui l'a déjà contraint à élever d'une année l'âge pivot dès le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux retraités et qui pourrait l'amener à prévoir d'autres baisses de prestations pour les assurés actifs, selon les décisions prises par le Grand Conseil.

L'année 2017 en quelques chiffres clés

Vous trouverez ici un coup de projecteur sur les chiffres clés de la Caisse pour l'année écoulée. Les *Etats financiers 2017* complets peuvent être téléchargés sur le site www.cpeg.ch et une version papier peut être obtenue sur demande à l'administration (contact@cpeg.ch – 022 338 11 11).

La CPEG en chiffres

La CPEG assure **47 957** salariés et **24 427** bénéficiaires de pension.

Elle est à la disposition de quelque **60 employeurs**, dont les plus importants sont l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Université, l'Institution genevoise de maintien à domicile, l'Hospice général ou l'Aéroport international de Genève.

La fortune de la Caisse est de **13 milliards** (dont 4 milliards de valeurs immobilières).

Le coût administratif s'élève annuellement à CHF **167.-** par bénéficiaire de prestations (salariés et bénéficiaires de pension).

Performance des placements

En 2017, le résultat des placements de la fortune a été très bon, soit plus de CHF 1,1 milliard, ce qui donne une performance de 9.5%, à savoir 1.4% de plus que l'indice Credit Suisse des caisses de pension. Toutes les classes d'actifs ont contribué positivement à ce résultat, les actions pour 6.7%, les obligations pour 0.8%, et l'immobilier, qui a bénéficié d'une réévaluation d'une partie de son parc, pour 2.0%.

Taux technique inchangé en 2017

Malgré la baisse du taux technique de référence à 2% à fin 2017, le comité de la Caisse a décidé, en accord

avec son expert agréé et avec l'avis d'un 2^e expert indépendant, de maintenir son taux technique à hauteur de 2.5% pour l'exercice sous revue. Relevons que ce taux est légèrement inférieur au taux technique moyen des caisses publiques suisses avec garantie étatique qui se situe à 2.61%.

Taux de couverture

La bonne performance a eu pour impact de faire remonter le taux de couverture de la Caisse (soit le rapport entre la fortune nette et les engagements). Il est passé de 57.4% au 31 décembre 2016 à 61.2% au 31 décembre 2017. Rappelons que la CPEG est tenue d'atteindre un taux minimum de 60% d'ici au 1^{er} janvier 2020 (il s'agit du premier palier du chemin de croissance prévu dans la LCPEG).

Rapport salariés/bénéficiaires de pensions

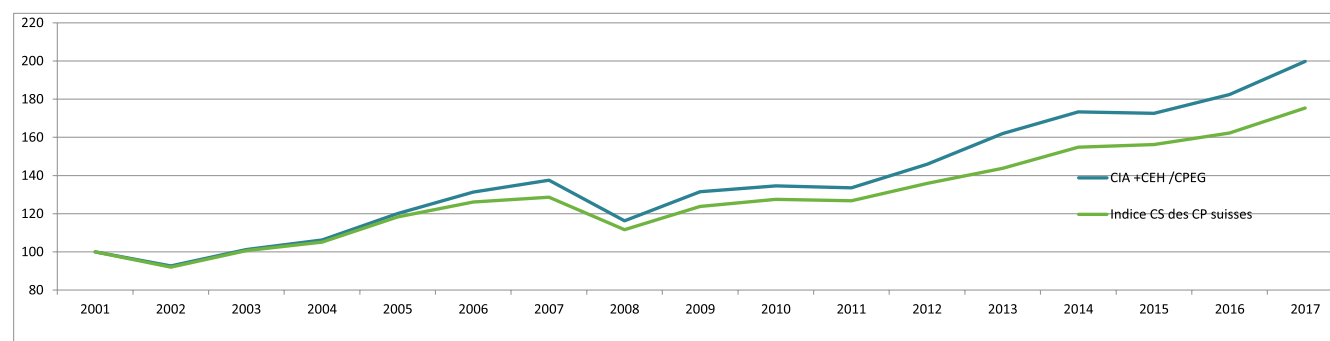
Le nombre d'assurés salariés par rapport au nombre de pensions versées a sensiblement évolué avec le temps. En 1980, on comptait 7 salariés actifs pour 1 pensionné. Au moment de la fusion, en 2014, ce rapport n'était plus que de 1.84, et il était remonté jusqu'à 1.96 à fin 2016. A fin 2017, en raison d'un nombre élevé de départs en retraite avant l'augmentation de l'âge pivot, il est redescendu à 1.89.

Evolution des cotisations

L'augmentation progressive des cotisations, définie à l'article 67 de la LCPEG, est arrivée à son terme le 1^{er} janvier 2017 pour les assurés de l'ex-CIA, qui ont atteint le taux CPEG de 27%. Les cotisations des assurés de l'ex-CEH ont atteint à la même date le palier de 25% et atteindront le taux de 27% le 1^{er} janvier 2019.

Comparaison des performances nettes de frais de la CPEG (CIA + CEH avant 2014) avec l'indice Credit Suisse.

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Moyenne 16 ans |
|-------------------------------------|-------|------|------|-------|------|------|--------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|------|----------------|
| CIA + CEH / CPEG | -7.4% | 9.3% | 4.9% | 13.0% | 9.4% | 4.8% | -15.5% | 13.1% | 2.3% | -0.7% | 9.3% | 11.0% | 7.0% | -0.4% | 5.7% | 9.5% | 4.4% |
| Indice Crédit Suisse des CP suisses | -8.0% | 9.4% | 4.4% | 12.6% | 6.6% | 2.0% | -13.2% | 10.9% | 3.0% | -0.6% | 7.2% | 5.8% | 7.7% | 0.9% | 3.9% | 8.1% | 3.6% |



Sur la durée, la performance de la Caisse est bonne de manière absolue (4.4% en moyenne sur 16 ans) et de manière relative (supérieure à l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses, qui s'élève à 3.6%).

Investissement responsable: la Caisse fait analyser l'empreinte carbone de son portefeuille

En matière d'investissement responsable, la CPEG a toujours privilégié une approche globale prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La directive édictée en la matière par le comité a été présentée de manière détaillée dans un article publié dans ce même *CPEG INFO* en décembre 2014.

En 2016, dans le cadre d'une enquête sur les pratiques d'investissement responsable des caisses de pension suisses, la Caisse a été classée par le WWF (World Wide Fund for Nature) au deuxième rang des 20 plus grandes institutions de prévoyance suisses.

Depuis la conférence internationale sur le climat COP21 qui s'est tenue en 2015 à Paris, l'impact climatique des investissements fait l'objet d'une préoccupation croissante de la communauté internationale.

Test de compatibilité climatique

Consciente de cette évolution et de sa responsabilité comme investisseur institutionnel, la Caisse a participé à un test de compatibilité climatique des investissements, proposé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), réalisé par l'entreprise 2°C Investing Initiative.

Basée sur les plans de production et d'investissement des sociétés en portefeuille, cette étude a mis en évidence les progrès à réaliser par les institutions de prévoyance et les assurances pour rendre leurs investissements compatibles avec un réchauffement climatique limité à 2°C.

Le test proposé par l'OFEV et le SFI ne portait toutefois que sur 22% du portefeuille en actions et 14% du portefeuille en obligations d'entreprises de la Caisse et ne prenait pas en compte certains secteurs polluants comme la chimie ou l'agroalimentaire.

Etude de l'empreinte carbone

Pour compléter cette analyse, la CPEG a décidé d'effectuer une étude d'empreinte carbone de l'ensemble de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises. La démarche consiste à calculer les émissions de CO₂ d'un portefeuille en fonction des émissions que génèrent toutes les entreprises détenues. Elle permettra à la Caisse de mesurer l'impact de ses investissements en termes d'émissions de CO₂.

Sur la base des résultats qui seront connus ultérieurement, le comité de la Caisse décidera des mesures qu'il entend prendre, et qui seront communiquées sur le site Internet de la Caisse.

Améliorer la performance énergétique

Dans le domaine des investissements immobiliers, la CPEG a développé une stratégie qui vise notamment à améliorer la performance énergétique des immeubles et accroître la part des énergies renouvelables dans la production de chaleur.

Les efforts entrepris par la Caisse dans le domaine de l'efficacité énergétique ont été récemment récompensés. L'Office fédéral de l'énergie a en effet attribué à la CPEG un prix (un diplôme du Watt d'Or 2018) pour sa collaboration avec les Services Industriels de Genève (SIG) et les entreprises en charge de l'exploitation des chaufferies.



Un glossaire pour vous aider

Qu'est-ce que l'âge pivot? Le traitement assuré? Le taux technique? Pour vous aider à vous retrouver dans la terminologie compliquée de la prévoyance, vous trouvez sur notre site un **glossaire** qui vous donne la définition des principaux termes techniques en rapport avec la CPEG (www.cpeg.ch, [Informations pratiques](#) > [Glossaire](#)). Si vous ne trouvez pas un terme, n'hésitez pas à nous le signaler à l'adresse contact@cpeg.ch, afin que nous puissions enrichir ce glossaire au fur et à mesure.

Un guide pratique pour répondre à vos questions

- Qu'est-ce qu'un rachat ?
- A qui dois-je signaler mon mariage ?
- Quelles démarches dois-je faire avant de partir à la retraite ?

Nous vous invitons à découvrir sur notre site un nouvel outil de communication, le **Guide de l'assuré 2018**, qui répond à ces questions, et à bien d'autres. Ce document, conçu avant tout pour une consultation en ligne, a pour objectif de répondre de manière très pratique et factuelle à toutes sortes d'interrogations que vous pouvez vous poser, que vous soyez un membre salarié ou un bénéficiaire de pension. L'objectif est de pouvoir vous donner une première réponse

directe, avec des rubriques comme **Bon à savoir** et **Qui fait quoi ?**, et de vous éviter un appel à nos gestionnaires pour des questions de base. Un sommaire interactif vous permet une navigation aisée d'un chapitre à l'autre.

Ce guide sera mis à jour régulièrement sur notre site, au moins annuellement, pour être en adéquation avec les textes qui nous régissent. Aidez-nous à l'améliorer en nous faisant part de vos commentaires et suggestions.

Bonne lecture !

➤ Accessible sur www.cpeg.ch (Assurance > Guide de l'assuré)

Résultats de notre enquête de satisfaction

Nous avons réalisé en début d'année, par le biais d'une info-lettre, une enquête de satisfaction pour évaluer le mode de communication de la Caisse, qui nous a apporté des éléments intéressants. Nous remercions vivement les 1728 internautes qui ont pris le temps de remplir ce sondage, en l'enrichissant d'un total de 653 commentaires. De manière générale, la communication élaborée par la CPEG est satisfaisante pour 78% des sondés.

Vous trouverez ici en toute transparence les résultats question par question, avec quelques remarques complémentaires, ainsi que les pistes d'améliorations retenues.



1. De manière générale, êtes-vous satisfait par la communication de la CPEG ?

| | | |
|------------------|---------------------------|---------------------------|
| OUI à 78% | 21.34% oui, tout à fait | 57.03% oui, plutôt à fait |
| NON à 22% | 17.96% non, pas tellement | 3.67% non, pas du tout |

2. Quels vecteurs de communication avez-vous utilisés en 2017 pour vous informer ?

| | | | |
|--------------|-----------|---------------|-----------------------|
| L'infolettre | CPEG INFO | Site Internet | Séances d'information |
| 68.18% | 63.12% | 38.22% | 15.13% |

La préférence exprimée va aux communications qui vous sont envoyées (par courriel ou par la poste).

3. Comment jugez-vous notre site www.cpeg.ch en ce qui concerne

| | BON | SATISFAISANT | INSATISFAISANT |
|-----------------|-----|--------------|----------------|
| La présentation | 52% | 45% | 3% |
| La navigation | 43% | 52% | 5% |
| Le contenu | 39% | 51% | 10% |
| L'actualité | 36% | 54% | 10% |

Parmi les 215 commentaires, de nombreuses suggestions intéressantes (contenu, ergonomie, vulgarisation) sont relayées dans nos pistes d'amélioration.

4. Quelles sont les thématiques qui vous intéressent le plus dans le *CPEG INFO*?

| | |
|-------------------------------|-----|
| Situation de la Caisse | 77% |
| Prestations d'assurance | 65% |
| Informations pratiques | 56% |
| Immobilier | 28% |
| Comptes annuels et placements | 23% |
| Je ne le lis pas. | 8% |

Parmi les 56 commentaires, 12 personnes sondées souhaitent plus d'explications sur les enjeux et plans à venir.

5. Si vous recevez notre infolettre, merci de nous dire comment :

| | |
|---|-----|
| Je reçois l'infolettre par courriel par le biais de mon employeur | 70% |
| Je me suis abonné directement sur le site | 20% |
| Mon employeur met le contenu sur notre Intranet | 10% |

Ce taux de 70% nous donne l'occasion de remercier ici les employeurs, qui jouent un rôle précieux dans la diffusion de nos infolettres !

6. Si vous avez participé à une séance d'information organisée par la Caisse à la demande des employeurs, comment jugez-vous

| | BON | SATISFAISANT | INSATISFAISANT |
|-------------------------------|-------|--------------|----------------|
| La qualité de la présentation | 49.3% | 42.4% | 8.3% |
| La clarté du contenu | 40.7% | 40.7% | 18.6% |
| L'organisation de la séance | 48.5% | 44,5% | 7% |

On peut relever le très bon taux de satisfaction des personnes présentes, avec une petite marge de progression par rapport à la clarté du contenu.

7. Quel est votre lien avec la CPEG ?

| | | |
|--------------------|------------------------------------|----------|
| Assuré salarié 89% | Assuré bénéficiaire de pension 10% | Autre 1% |
|--------------------|------------------------------------|----------|

Pistes d'amélioration

Les nombreux commentaires nous ont été très utiles pour définir des pistes d'amélioration, parmi lesquelles on peut citer:

- persévérer dans notre effort de vulgarisation et de simplification des thèmes techniques
- refondre les questions fréquentes de la division Assurance en les mettant en corrélation avec notre nouveau *Guide de l'assuré*
- étoffer l'offre des séances d'information, en essayant de toucher le public le plus large possible
- faire mieux connaître notre site Internet, moins consulté que notre journal et notre infolettre.

Souhaitez-vous obtenir des informations plus régulièrement ?

Souhaitez-vous recevoir directement des communications complémentaires entre les parutions du *CPEG INFO* ? **Abonnez-vous à notre infolettre** en indiquant votre adresse électronique sur notre site www.cpeg.ch ([Informations pratiques > Newsletter](#)).

Avez-vous besoin d'un formulaire ? Souhaitez-vous consulter un règlement de la CPEG ? Sur www.cpeg.ch ([Informations pratiques > Documents en ligne](#)), vous trouverez les formulaires, les règlements et la loi, la collection du *CPEG INFO* et les archives de l'infolettre.

La CPEG vous propose divers moyens pour vous renseigner de manière autonome

Peut-être vous est-il déjà arrivé de vouloir obtenir des réponses sur une question concernant votre 2^e pilier au milieu d'un week-end ou le soir après une votre journée de travail ?

Nous vous informons ci-dessous des différentes possibilités qui s'offrent à vous pour obtenir des informations ou pour nous envoyer une demande, sept jours sur sept.

Simulateur de pension de retraite

Notre **simulateur** vous permet d'accéder aux simulations de vos pensions de retraite à tous les âges de retraite possibles (entre 58 et 65 ans).

Il vous suffit pour cela de remplir les champs grâce aux données que vous trouverez sur votre certificat d'assurance 2018. Nous précisons que ces calculs sont purement indicatifs et que seul un examen détaillé par nos gestionnaires de la division Assurance permettra de vous les confirmer.

Calculateurs de prêts hypothécaires

Nos **calculateurs** vous indiquent dans quelle mesure, en tenant compte de

votre situation financière actuelle, la CPEG pourrait vous octroyer un prêt hypothécaire pour le financement d'une résidence principale ou secondaire en Suisse.

Ces calculs sont purement indicatifs et seul un examen détaillé par l'administration de la CPEG permettra de juger de la recevabilité de votre demande.

Guide de l'assuré

Le *Guide de l'assuré 2018*, présenté en p. 6, a été conçu pour répondre de manière très pratique et factuelle aux différentes questions que vous pouvez vous poser, que vous soyez un membre salarié ou un bénéficiaire de pension.

Chaque thème est accompagné des rubriques « Bon à savoir » et « Qui fait quoi ? », avec pour objectif de vous donner des réponses pratiques sur des questions de base.

Bien entendu, si cela ne suffit pas, les gestionnaires de la division Assurance sont à votre disposition pour vous répondre de manière plus personnalisée et plus approfondie.

Comment atteindre la division Assurance

Si vous avez besoin de réponses plus précises, vous pouvez atteindre les gestionnaires de la division Assurance de différentes manières.

Notre division Assurance est à votre écoute :

- **Entre 9h et 12h :**
 - o au numéro générique 022 338 11 17
 - o sans rendez-vous sur notre site du boulevard de Saint-Georges
- **Entre 14h et 17h :**
 - o sur rendez-vous à fixer avec un gestionnaire en appelant le matin
- **En tout temps :**
 - o par courrier postal à l'adresse Bd de Saint-Georges 38, CP 176, 1211 Genève 8
 - o par courriel via notre formulaire de **contact assurance** (accessible sur notre site www.cpeg.ch Informations pratiques > Contact).

IMPRESSUM

ÉDITION

Lettre d'information CPEG

RESPONSABLE

Fabienne Bouvier

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Eric Alves de Souza | Michèle Devaud |
| Marc Bajjot | Jean-Daniel Jimenez |
| Hugues Bouchardy | Christian Morard |
| Fabienne Bouvier | Présidence de l'APEGE |
| Christophe Decor | |

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

CONCEPT

blossom communication

DESSINATEUR INVITÉ

Fiami

TIRAGE

74'000 exemplaires
Papier recyclé et certifié FSC®



IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

ADRESSES

Bd de Saint-Georges 38 – CP 176
1211 Genève 8
Tél. +41 22 338 11 11
Rue des Noirettes 14
1227 Carouge
Tél. +41 22 338 12 12